

Travaux ménagers, garde d'enfants, jardinage, bricolage, accompagnement, courses... pour toutes ces tâches et bien d'autres, SEM 29 met à votre disposition des professionnels qualifiés.



## Des professionnels à domicile

### Les employé(e)s de maison se chargent de tous les travaux de ménage courants



- Le rangement
- L'entretien du linge : lavage et repassage
- L'entretien des sols (balai, aspirateur, serpillère...) et des vitres
  - La vaisselle
  - L'arrosage et l'entretien des plantes vertes
- Les courses (aliments, produits d'entretien, divers...)
- La promenade des animaux domestiques.

### Les assistant(e)s de vie vous secondent dans l'accomplissement de toutes les tâches de la vie quotidienne et sécurisent votre environnement



- Courses (aliments, produits d'entretien, divers...)
- Repas
- Entretien du linge : lavage, repassage, petits travaux de couture
- Rangement et travaux ménagers courants
- Aide au déplacement à l'intérieur et à l'extérieur (course, médecin...)
- Veille au confort et à la sécurité
- Aide dans les démarches administratives simples
- Aide à la mobilisation, à l'installation (pour le lever et le coucher)
- Aide à la toilette, à l'habillage

### Les gardes d'enfants

interviennent à domicile à la demande, une ou plusieurs fois par semaine

- Ménage : chambre des enfants, entretien de leur linge
- Courses, élaboration des menus et prise en charge des repas
- Repos et sommeil des enfants
- La toilette et le change
- Les grands apprentissages : langage, autonomie, propreté, alimentation
- Sécurité des enfants
- Conduite des enfants à l'école
- Accompagnement dans les activités extérieures, sportives ou culturelles, notamment le mercredi
- Soutien dans les matières scolaires et dans le suivi des devoirs



### Les gardes de nuit

veillent à votre confort et votre sécurité



- Aide à l'installation pour le lever et le coucher
- Soutien lors des déplacements
- Préparation d'un en-cas
- Aide à la prise des repas

### Les jardiniers (à l'année)

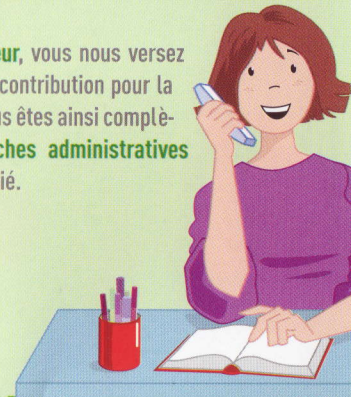
interviennent à domicile pour entretenir le jardin

- Entretien de la pelouse et des massifs
- Taille des haies
- Petits semis



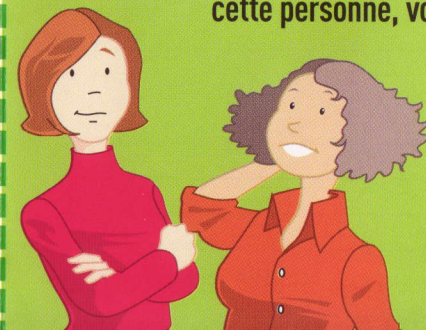
## SEM 29 comment ça marche ?

- Vous nous demandez de vous proposer les services d'un salarié qui interviendra à votre domicile. En qualité d'organisme agréé pour le service d'aide aux personnes, nous recherchons le meilleur professionnel correspondant à ce poste. Nous vous mettons alors en contact avec votre futur employé. Une fois que vous avez signé le contrat avec lui, celui-ci s'engage à en respecter les modalités et le fonctionnement de notre association.
- Vous nous mandatez pour rédiger le contrat de travail, établir les fiches de paie, les déclarations à l'URSSAF et à la CPAM (en cas d'arrêt de travail), etc. Nous assurons également le remplacement du salarié en cas d'absence.
- Au titre de Particulier Employeur, vous nous versez une cotisation annuelle et une contribution pour la totalité des frais de gestion. Vous êtes ainsi complètement déchargé des démarches administratives inhérentes à l'emploi d'un salarié.



## Parlez-en à vos amis !

Vous êtes satisfaits de la qualité de nos prestations, vous voulez en faire profiter un ami ? Parrainez cette personne, vous bénéficierez ainsi d'une cotisation annuelle gratuite !



Voir au dos >>>